



## Creation d'une sarl entre deux personnes association a 50/50

Par **BRISSET**, le **18/06/2008** à **22:08**

JE VOUDRAIS AVOIR DES CONSEILS POUR LA CONSTITUTION D'UNE SARL .DANS CETTE SOCIETE IL Y AURA DEUX ASSOCIES LES APPORTS PERSONNELS SON POUR L'UN DE 60 000€00 ET L'AUTRE DE 200 000€00 ,JE VOUDRAI SAVOIR SI LA SOCIETE EST CONSTITUEE A PART EGALE 50/50 ,QU'ELLES SON LES RISQUES POUR CELUI QUI APPORTE LE PLUS. EST-IL RAISONNABLE DE S'ASSOCIER A PARTS EGALE LORSQUE LES APPORTS SON DISPROPORTIONNEES .JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR ME DONNER TOUT LES CAS DE FIGURES POUR QUE CHAQU'UN Y TROUVE SON COMPTE.

Par **JamesEraser**, le **18/06/2008** à **22:22**

Constituez les parts au prorata de l'investissement, cela me semble logique. rnSurtout en vue de la répartition des bénéfices, celui qui investit le plus doit être celui qui en bénéficie le plus.rnSi vous considérez qu'il y a un risque pour celui qui apporte le plus gros investissement, c'est que votre esprit d'entreprise doit être émoussé à la lecture d'une projection bancaire. A défaut, pourquoi hésiter ?rnCordialement